

Or quand les prières sont laissées au choix des fidèles, la récitation de 5 *Pater* et *Ave* (sans *Gloria*) est suffisante. On pourrait évidemment réciter aussi d'autres prières équivalentes. On voit donc que les prêtres qui se contentent de réciter ces prières, sont en règle avec la bulle du pape comme les auteurs qui traitent d'indulgences, et que les fidèles qu'ils conduisent peuvent être sans inquiétude sur ce point.

J. S.

VISITES PASTORALES

A l'occasion des visites pastorales, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une instruction que l'ancien rituel de Toul donnait à lire à ce sujet :

La Visite des supérieurs ecclésiastiques, mais surtout celle des Evêques, est une fonction si importante pour la gloire de Dieu et le salut des peuples, que tout le monde a intérêt qu'elle soit bien faite. Les Curés et Vicaires doivent y contribuer en disposant par l'instruction les paroissiens à la recevoir utilement.

Il y a trois choses que les pasteurs sont obligés d'apporter à leurs paroissiens touchant la visite de l'Evêque : l'idée qu'ils en doivent avoir ; les secours qu'ils en doivent attendre ; les dispositions avec lesquelles ils la doivent recevoir.

I. — On n'aura pas de peine à leur faire concevoir une grande idée de cette importante fonction, si on leur fait voir comme il est vrai, qu'elle n'est qu'une suite et comme un supplément de la mission et de l'incarnation de Jésus-Christ.

Il a, dit l'Écriture, visité et racheté son peuple : *Visitavit et fecit redemptionem plebis suæ* (Luc, I). Après s'être préparé pendant trente ans à cette admirable visite